

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE: Par an, (payable d'avance) \$6.00 (payable durant l'année) 7.00

ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE: Par an, (payable d'avance) \$4.00 (payable durant l'année) 5.00

Bureaux à Québec: No. 1, rue Buade, à côté du Bureau de Poste.

Éditeur-Propriétaire: S. MARCOTTE

Rédacteur en Chef: HECTOR FABRE

L'ÉVÉNEMENT JOURNAL QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion \$0.50 Chaque insertion suivante 0.12

Succursale à Montréal: Fabre & Gravel, Libraires, 219, rue Notre-Dame.

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT DU 5 JANVIER 1877

PATIRA

IV.

JEAN L'ENCLUME.

La demeure de Jean l'Enclume était moins une maison qu'une caverne et répondait admirablement à l'idée que nous nous faisons de cette forge antique dans laquelle Vulcain le boiteux martelait les héros d'Homère.

Plus tard, une maison plus commode s'adossa aux parois de la roche; cette amélioration fut apportée à l'habitation de Jean quand il prit pour femmes Claudie, qu'on appelait alors Claudie la blonde et dont le nom fut bientôt changé en celui de Claudie la pâle.

On racontait dans le pays qu'un dimanche, au moment où les paysans sortaient de la messe de Saint-Hélène, un taureau noir s'échappa menaçant de causer de grands maux.

Le visage de Jean l'Enclume, bistré par la fumée, s'éclairait des rayons de deux prunelles fauves pailletées d'or. Des sourcils épais balaient au-dessus de ses yeux profondément enfoncés sous l'orbite.

Quand Jean l'Enclume travaillait dans son atelier, sa chemise de toile ouverte sur la poitrine et les manches retroussées jusqu'à l'épaule, son torse poilu se dessinait avec une vigueur étrange.

Il était superbe dans sa laideur, cet homme plus grand que nature, qui soulevait des marteaux aussi lourds que celui de Thor, le dieu scandinave, et tordait des barres de fer rouge comme un enfant plie une corde de jonc.

Jen était né personnage de légende. Il s'irrita d'abord de se voir repoussé de tous avec une sorte de crainte; il s'y habitua ensuite, et finit par s'en réjouir.

d'emportement passionné. Loin de tenter d'adoucir l'expression de son visage, il s'efforça de la rendre plus terrible.

Un jour, elle se pencha vers lui et dit: « Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? »

« Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? »

« Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? »

« Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? »

« Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? »

« Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? »

« Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? »

ture si frêle qu'un seul coup de Jean l'Enclume pouvait la briser. Elle souffrit de l'heure où elle comprit que ce maître implacable ne serait jamais son ami; elle se résigna à se regarder comme sa servante.

« Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? »

« Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? »

« Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? »

« Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? »

« Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? »

« Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? Tu es fier de ta force, n'est-ce pas? »

BOIS DE CHAUFFAGE

Le sousigné à l'honneur d'informer le public qu'il est prêt à recevoir les commandes pour le Bois de Chauffage, tels que: Érable, Merisier, Épinette, etc.

CADEAUX

Noël et du Jour de l'An. On vient de recevoir par le Steamer Sardinian, un tonneau pesant de Nouveautés en Musique sur le marché de Londres.

GEMS OF ART

En portefeuille. Prix, \$50.00. C'est un article précieux pour Cadeau. Tambours, Flûtes, Flûtes, Concertinas, Clarinettes, Violons, Guitares, Accordéons, Bannes Musicales, Harmonica, Orgues à Tambour et Mélodéons.

ORGUES DE CHAMBRE

Depuis \$70 à \$300. PIANO-FORTES Depuis \$50 à \$700.

R. MORGAN

No. 28, rue la Fabrique. Agent pour les Pianos Chickering, Steinway et Haines, et les Orgues Mason & Hamlin.

L. F. BULLOUGHS, M. D. L.

Gradué de l'Université-Laval MÉDECIN No. 468, rue St. Jean.

Québec, 17 octobre 1876-3m

FEUILLE D'ÉRABLE

Au Meilleur Marché. On vendra cet é-semaine, comme CADEAUX DE NOËL, 200 pièces d'Étoiles à Robes, à 15 cents la verge valant 30 cents et plus.

CADEAUX DE NOËL

50 pièces d'Alpaga Châlelette Noire, à 224 cents, valant 40 cents. De plus, des réductions considérables ont été faites dans tous les départements.

BRUNET & LAURENT

Québec, 13 décembre, 1876.

AILE et PORTER de MOLSON, MONTREAL.

On peut avoir ces articles dans toutes les principales maisons

D'ÉPICERIES ET D'HOTELS

Et directement des Caves de la SALLE des FRANCS-MACONS No. 51, RUE DU JARDIN.

L'ÉCHO DES DEUX-MONDES

Le FRANÇAIS et le SEUL JOURNAL hebdomadaire catholique franco-américain fondé à New-York.

Bureaux: 51 et 53, Maiden Lane.

Rédacteur en chef et propriétaire: ALFRED M. COTTE, A. M., Vice-Président du Collège St. Louis.

Un an, quatre dollars; six mois, deux dollars; trois mois, un dollar. 10 octobre 1876-12m

Maison Canadienne.

GINGRAS & LANGLOIS

54, Rue du Palais, 54 HAUTE-VILLE.

Les personnes désirant se procurer les vins les plus recherchés, voudront bien parcourir la liste des vins suivants, provenant de maisons les plus renommées d'Europe:

VINS BLANCS

Xérés Amontillado très pâle et très sec

Do WB de VB de VP MAISON MISA Maderre

Xérés de Gordon, T. P. do Bevello do Lion, 90 cts. per gallon.

CADEAUX

de Noël et du Jour de l'An

On vient de recevoir par le Steamer Sardinian, un tonneau pesant de Nouveautés en Musique sur le marché de Londres.

GEMS OF ART

En portefeuille. Prix, \$50.00. C'est un article précieux pour Cadeau.

ORGUES DE CHAMBRE

Depuis \$70 à \$300. PIANO-FORTES Depuis \$50 à \$700.

R. MORGAN

No. 28, rue la Fabrique. Agent pour les Pianos Chickering, Steinway et Haines, et les Orgues Mason & Hamlin.

L. F. BULLOUGHS, M. D. L.

Gradué de l'Université-Laval MÉDECIN No. 468, rue St. Jean.

Québec, 17 octobre 1876-3m

FEUILLE D'ÉRABLE

Au Meilleur Marché. On vendra cet é-semaine, comme CADEAUX DE NOËL, 200 pièces d'Étoiles à Robes, à 15 cents la verge valant 30 cents et plus.

CADEAUX DE NOËL

50 pièces d'Alpaga Châlelette Noire, à 224 cents, valant 40 cents. De plus, des réductions considérables ont été faites dans tous les départements.

BRUNET & LAURENT

Québec, 13 décembre, 1876.

AILE et PORTER de MOLSON, MONTREAL.

On peut avoir ces articles dans toutes les principales maisons

D'ÉPICERIES ET D'HOTELS

Et directement des Caves de la SALLE des FRANCS-MACONS No. 51, RUE DU JARDIN.

L'ÉCHO DES DEUX-MONDES

Le FRANÇAIS et le SEUL JOURNAL hebdomadaire catholique franco-américain fondé à New-York.

Bureaux: 51 et 53, Maiden Lane.

Rédacteur en chef et propriétaire: ALFRED M. COTTE, A. M., Vice-Président du Collège St. Louis.

Un an, quatre dollars; six mois, deux dollars; trois mois, un dollar. 10 octobre 1876-12m

ABANDON DES AFFAIRES!

GRANDE REDUCTION!

IMMENSES SACRIFIQUES

Le mauvais état de ma santé ne me permettant plus de m'occuper des affaires comme par le passé, j'ai pris la résolution de vendre tout mon fonds de Marchandises avec une IMMENSE REDUCTION. En conséquence, je commencerai cette Réduction dès maintenant et la continuerai jusqu'au 1^{er} FÉVRIER prochain.

Invitez ceux qui ont bien voulu m'honorer jusqu'ici de leur patronage et le public à ne pas manquer une aussi bonne occasion, et de venir visiter mon établissement afin de se procurer des marchandises à des prix si modiques. Je puis leur assurer d'avance qu'ils seront très satisfaits de leurs achats.

On leur, si quelqu'un, voulait se procurer un poste de commerce de Gros et de Détail, sans rival dans Québec, il pourra faire application pour louer mon magasin et le vendre en même temps tout mon fonds de marchandises à des conditions très faciles.

THEOPHILE HUDON. St. Roch, Québec, 2 novembre 1876-3m

IMPORTATION EXTRAORDINAIRE

Pelletteries et de Marchandises Sèches.

Le sousigné à l'honneur d'informer ses nombreuses pratiques et le public en général qu'il vient d'acquies les services de quatre personnes sous la direction de M. MENCIER, Man houlier expert dans la manufacture de Pelletteries, avoir acquis une expérience consommée pendant les nombreuses années qu'il a été au service des premiers établissements de Québec, et il a déployé une capacité qui en fait un ouvrier supérieur dans sa spécialité, il peut maintenant offrir

L'assortiment le plus complet de Pelletteries manufacturées et non manufacturées.

Il désire appeler l'attention sur la spécialité suivante de Pelletteries qui se recommandent hautement aux acheteurs:

Blouses pour Dames, en Loure Piquée, Waterloo, Astracan, Neutria, Lapin blanc, brun gris et noir, Mouton de Perse (Cramer). Ce dernier, se vend depuis \$30 en montant.

Pelletteries de tous les genres. Sets pour Dames, en Vison, Hermine, Mouton de Perse (Cramer), Faisan (Grébe).

Sete noirs de tous les genres. Jaques de tout genre pour Dames. 250 Capots pour Messieurs, en Chat Sauvage (raccoon), Castor Piqué et non Piqué, Badgers, Loup, Mouton de Perse, Astracan.

Casques de toutes les formes pour Messieurs, en Loure de Mer, Waterloo, Mouton de Perse (Cramer), Loure Piquée, Loure Naturelle, Castor Piqué.

Mitaines, Gants en Pelletteries de toutes sortes. Baquettes, Trains Sauvages.

Un grand assortiment de Fourrures pour Voitures d'Hiver, telles que Robes d'Ours noir, de Loup, de Chat Sauvage, 950 Poaux de Buff et autres variétés, etc., etc.

L'énumération des articles qui précèdent suffira pour faire apprécier mon commerce de Pelletteries manufacturées et non manufacturées, et le rôle que j'ai en vue de la ville.

MARCHANDISES SÈCHES.

Mon assortiment de Marchandises Sèches et plus considérable que jamais. Il comprend tout ce qu'il y a de plus nouveau en fait de modes:

Soies noires et de couleurs. Métrines. Paramatas, Étoiles à Robes, Flanelles, Winceys, Volveteen, Fleurs, Plumes, etc.

HARDÉS FAITES.

M'étant assuré les services de M. BOULANGER, Tailleur, je ne puis faire autrement que de le recommander hautement au public, car ayant été employé dans les meilleures maisons de cette ville, où il a acquis une grande renommée, et a toujours satisfait ceux qui ont bien voulu le favoriser de leurs commandes, ayant sous ses ordres 35 personnes employées à merveille. Rien ne peut être égaré pour satisfaire le goût de l'acheteur.

Ces Pelletteries et ces Marchandises ayant été achetées AU COMPIANT sur les marchés étrangers, je puis les vendre à DES PRIX qui défient toute compétition.

Il ne sera épargné aucun effort pour donner la plus entière satisfaction à tous ceux qui m'honoreront de leur patronage. Toutes les commandes données soit pour confection, soit pour réparation de pelletteries et autres ouvrages, seront exécutées avec promptitude.

De plus toutes les personnes ayant fait l'acquisition des effets ci-dessus mentionnés en sont satisfaites au plus haut degré.

Z. PAQUET, Nos. 209 et 211, rue St. Joseph, St. Roch, VIS-A-VIS LE COUVENT.

Québec 14 octobre 1876

Cadeaux de Noel. ONESIME GOULET

Quincaillerie et Ferronnerie

A l'enseigne du Soufflet No. 224, Rue St. Joseph, ST. ROCH.

8 ROBES.—Cette marchandise est si universellement portée qu'au point de vue de la popularité elle est sans rivale, et qu'il la distingue des autres étoles de cette saison, c'est la variété presque sans limite de son fini.

DRAP DE ROUBAIX.—Une qualité antérieure de Popelines houbaix dans toutes les nuances nouvelles. Par un grand nombre d'habitants, il est devenu le favori de la mode, et se rencontre rarement dans les autres étoles de laine.

VELVETINES.—Produit avec un soin extraordinaire, ils sont beaucoup portés en cette saison, et imitent parfaitement les Velours de soie, dans toutes les nouvelles couleurs.

MÉRINOS FRANÇAIS.—Le public on blic on ignore peut-être les qualités nombreuses de cette marchandise si hautement recommandable. En conséquence, nous attirons l'attention du public sur notre assortiment considérable dans cette ligne.

SERGE NIRS CACHEMIRE CHOISÉ.—Il est inutile d'en dire beaucoup sur ce magnifique tissu; toutes les dames qui en ont fait usage, en connaissent les qualités sans nombre.

Nous offrons les marchandises ci-dessus, (toutes récemment importées, dans toutes les nuances nouvelles, avec garnitures pour appareiller) à des prix très-bas.

Bon Marché pour Cadeaux de Noel. En outre des marchandises ci-haut, nous offrons le surplus de notre importation d'Étoles à l'automne et d'hiver, le tout dans une parfaite condition; à moins que la moitié de la valeur originale.

Aussi des Indiennes et des Guillemes à couleurs solides.

Marchandises noires de toutes sortes pour draps, provenant des meilleures manufactures.

Glover, Fry & Co. Québec, 14 décembre 1876.

FOIN PRESSE!

EN DECHARGEMENT: Un lot de Foin Pressé en Ballois qualité supérieure.

A vendre par Chas. Poston & Co. Québec, 16 novembre 1876.

A VENDRE.

Une maison en Briques Blanches, à deux étages, située sur la rue St. Jean, en dehors. Conditions faciles.

S'adresser au Dr. ED. GAUVREAU. Québec, 27 novembre 1876.

F. O. VALLELAND, No. 92, Côte Lamontagne, Et No. 33, rue Notre-Dame, N.-V. Québec, 7 décembre 1876.

Un assortiment des plus nouveaux modèles et dernières améliorations, à vendre à des prix bien réduits, afin de défier toute compétition.

Aussi—Carottes, Verres à Vin, Tambours, Gobelets, etc., etc.

Dr. ED. GAUVREAU. Québec, 27 novembre 1876.

Annonces Nouvelles.

Avis—Hors P. Winter. A vendre ou à louer—J. B. R. Dufresne. Cadeaux de Noël—Glover, Fry & Co. Au meilleur marché—Brunet & Laurout. Classes du soir de M. McSwoney. Extrait Liquide de Bonif par Liebig O. Potvin & Co.

QUEBEC,

VENDREDI, 5 JANVIER 1877.

Le Canadien.

Le Canadien revient hier soir exploiter le nom de Mgr. Raymond. Ce journal, sans pudeur et sans vergogne, qui exploite tout ce qu'il y a de vénéré parmi les canadiens, dans un but purement politique, et pour faire réussir des hommes que le mépris public a depuis longtemps rejetés dans la vie privée d'où ils n'eussent jamais dû sortir pour l'honneur de notre nationalité, cherche encore, cherche toujours à se cramponner à la religion. Mais c'est inutile; les honnêtes gens de tous les partis apprécient à sa valeur cette famille méprisable et en rougissent.

Come ces gamins effrontés qui insultent à droite et à gauche, et se cachent ensuite derrière un personnage respecté lorsque la correction menace de devenir par trop sévère, le Canadien lance à la face de ses adversaires un amas de phrases creuses, d'avancées impossibles ou la mauvaise foi la plus éhontée le dispute à l'imprudance la mieux caractérisée, et pour faire passer ses insolences se cache ensuite derrière le nom respecté de Mgr. Raymond. Mais faites ce que vous voudrez, il reste établi que vous avez fausement déclaré que Mgr. Raymond avait rétracté ses paroles, et que Mgr. Raymond vous a écrit: "Vous sentez qu'il est de mon honneur de ne pas laisser croire que je rétracte ce que j'ai affirmé publiquement, et dont je suis encore convaincu."

Il reste donc établi que pour vous sauver de vos faussetés, que pour servir vos intérêts et les intérêts de vos maîtres, vous avez fait un faux avancé. Vous n'en sortirez pas. Harcelé et battu, le Canadien voudrait en venir aux personnalités, et il dit: "Nous avons à lutter contre des journalistes de pacotille, sans responsabilité et sans ambition autres que celle de fournir—moyennant finance—de la matière au typographe. On conçoit qu'avec ces FORBANS de la presse, la discussion ne tend qu'à se rapetisser et à descendre à leurs minces proportions."

Les journaux des provinces maritimes sont d'avis qu'à la liste des ministres fédéraux, il est devenu nécessaire aujourd'hui d'ajouter un ministre du commerce. M. Horan remplace M. Faucher. Il est rumeur à Québec que le docteur Giard, du ministère de l'éducation, ainsi que plusieurs autres fonctionnaires civils, doivent être mis à la retraite d'après les dispositions du nouvel acte passé à la dernière session.

Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur à la Rivière-Ouelle. La journée d'hier a été tout un événement pour la paroisse de la Rivière-Ouelle qui avait le bonheur de saluer et d'accueillir un de ses enfants dans la personne du Lieutenant-Gouverneur l'honorable Letellier de St. Just.

Un concours immense de citoyens l'attendaient à la gare du chemin de fer, et au moment de son apparition, un immense hurra sortit de toutes les poitrines. De la gare, le cortège qui comptait quelques centaines de voitures se rendit à la salle publique où l'adresse ci-dessous lui fut présentée et lue par M. le curé au nom de la paroisse.

Son Excellence, après avoir remis au curé un mot de remerciement, se leva et dit: "C'est avec un sentiment de fierté bien légitime que vos concitoyens de la paroisse de la Rivière-Ouelle saluent la première occasion qui s'offre à eux pour féliciter Votre Excellence de la marque d'estime et de confiance qu'il a plu à Sa Grâce le Souverain de vous témoigner en vous conférant la haute dignité de Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec."

avec lequel le public de cette province, sans distinction de race ou de parti, a déjà accueilli votre élévation à ce poste éminent, doit être pour Votre Excellence un gage certain qu'elle est acquise en même temps l'estime, la confiance et le respect de nos populations. Et c'est, dans le cours de vos longues années de vie politique, dans les nombreuses luttes politiques où vous vous êtes trouvé engagé, luttant sans cesse de revers, tantôt de succès; soit que vous ayez été à la tête des affaires de l'Etat, ou en dehors, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, toujours vous avez été le même, vous appuyant sur des convictions inébranlables, manifestant toujours le plus sincère attachement à nos institutions, et faisant preuve d'un dévouement inséparable à notre commune patrie; aussi nous offrez-vous aujourd'hui l'exemple d'une carrière droite et sans tache.

Nous vous avons défilé, et nous vous défions encore de prouver que le parti qui a le pouvoir à Ottawa ait, par ses lois, ou par ses projets de loi, attaqué en quoi que ce soit la religion et le clergé. Et vous demeurez impuissant, et vous vous rejetez sur une faute typographique et sur des insultes, car vous savez bien que si jamais la religion a souffert d'un gouvernement, c'est par les actes et les lois de ceux qui—francs-maçons et orangistes—avaient autrefois le pouvoir et s'affablaient du titre de conservateurs, de défenseurs nés de la religion, pour mieux sacrifier tous les droits des Canadiens, toutes les croyances des catholiques.

Vous avez voulu compromettre le nom de Mgr. Raymond en disant que les paroles dont il s'était servi, il ne les avait employées que dans un but politique, que dans le but de sauver Sir Georges Cartier; et nous vous avons déclaré qu'un semblable avancé était indigne et honteux, que Mgr. Raymond ne pouvait pas avoir dit ces paroles dans le seul but de sauver un homme politique, et vous êtes resté muet.

Vous parlez ridiculement de "la lutte terrible que vous soutenez seul, dans la presse, dans le district de Québec?" Mais si vous êtes seul, cela ne vous démontre-t-il pas que pas un journal conservateur ne veut vous suivre dans cette lutte absurde et sans foi que vous faites? Cela ne prouve-t-il pas que même vos amis rougissent de votre conduite et de vos actes, et que c'est en vain que vous les appelez à votre secours!

Nous avons dit que les journaux vraiment libéraux—catholiques sont le Canadien et le Franc Parleur, et nous le maintenons. Faut-il pour vous le prouver vous redire tout ce que vous avez écrit contre l'autorité, contre des prêtres, contre des évêques, contre le Pape lui-même? Dites.

Informations.

—Les journaux des provinces maritimes sont d'avis qu'à la liste des ministres fédéraux, il est devenu nécessaire aujourd'hui d'ajouter un ministre du commerce.

M. Horan remplace M. Faucher. Il est rumeur à Québec que le docteur Giard, du ministère de l'éducation, ainsi que plusieurs autres fonctionnaires civils, doivent être mis à la retraite d'après les dispositions du nouvel acte passé à la dernière session.

Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur à la Rivière-Ouelle. La journée d'hier a été tout un événement pour la paroisse de la Rivière-Ouelle qui avait le bonheur de saluer et d'accueillir un de ses enfants dans la personne du Lieutenant-Gouverneur l'honorable Letellier de St. Just.

Un concours immense de citoyens l'attendaient à la gare du chemin de fer, et au moment de son apparition, un immense hurra sortit de toutes les poitrines. De la gare, le cortège qui comptait quelques centaines de voitures se rendit à la salle publique où l'adresse ci-dessous lui fut présentée et lue par M. le curé au nom de la paroisse.

Son Excellence, après avoir remis au curé un mot de remerciement, se leva et dit: "C'est avec un sentiment de fierté bien légitime que vos concitoyens de la paroisse de la Rivière-Ouelle saluent la première occasion qui s'offre à eux pour féliciter Votre Excellence de la marque d'estime et de confiance qu'il a plu à Sa Grâce le Souverain de vous témoigner en vous conférant la haute dignité de Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec."

avec lequel le public de cette province, sans distinction de race ou de parti, a déjà accueilli votre élévation à ce poste éminent, doit être pour Votre Excellence un gage certain qu'elle est acquise en même temps l'estime, la confiance et le respect de nos populations. Et c'est, dans le cours de vos longues années de vie politique, dans les nombreuses luttes politiques où vous vous êtes trouvé engagé, luttant sans cesse de revers, tantôt de succès; soit que vous ayez été à la tête des affaires de l'Etat, ou en dehors, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, toujours vous avez été le même, vous appuyant sur des convictions inébranlables, manifestant toujours le plus sincère attachement à nos institutions, et faisant preuve d'un dévouement inséparable à notre commune patrie; aussi nous offrez-vous aujourd'hui l'exemple d'une carrière droite et sans tache.

Nous vous avons défilé, et nous vous défions encore de prouver que le parti qui a le pouvoir à Ottawa ait, par ses lois, ou par ses projets de loi, attaqué en quoi que ce soit la religion et le clergé. Et vous demeurez impuissant, et vous vous rejetez sur une faute typographique et sur des insultes, car vous savez bien que si jamais la religion a souffert d'un gouvernement, c'est par les actes et les lois de ceux qui—francs-maçons et orangistes—avaient autrefois le pouvoir et s'affablaient du titre de conservateurs, de défenseurs nés de la religion, pour mieux sacrifier tous les droits des Canadiens, toutes les croyances des catholiques.

Vous avez voulu compromettre le nom de Mgr. Raymond en disant que les paroles dont il s'était servi, il ne les avait employées que dans un but politique, que dans le but de sauver Sir Georges Cartier; et nous vous avons déclaré qu'un semblable avancé était indigne et honteux, que Mgr. Raymond ne pouvait pas avoir dit ces paroles dans le seul but de sauver un homme politique, et vous êtes resté muet.

Vous parlez ridiculement de "la lutte terrible que vous soutenez seul, dans la presse, dans le district de Québec?" Mais si vous êtes seul, cela ne vous démontre-t-il pas que pas un journal conservateur ne veut vous suivre dans cette lutte absurde et sans foi que vous faites? Cela ne prouve-t-il pas que même vos amis rougissent de votre conduite et de vos actes, et que c'est en vain que vous les appelez à votre secours!

Nous avons dit que les journaux vraiment libéraux—catholiques sont le Canadien et le Franc Parleur, et nous le maintenons. Faut-il pour vous le prouver vous redire tout ce que vous avez écrit contre l'autorité, contre des prêtres, contre des évêques, contre le Pape lui-même? Dites.

Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur à la Rivière-Ouelle. La journée d'hier a été tout un événement pour la paroisse de la Rivière-Ouelle qui avait le bonheur de saluer et d'accueillir un de ses enfants dans la personne du Lieutenant-Gouverneur l'honorable Letellier de St. Just.

Un concours immense de citoyens l'attendaient à la gare du chemin de fer, et au moment de son apparition, un immense hurra sortit de toutes les poitrines. De la gare, le cortège qui comptait quelques centaines de voitures se rendit à la salle publique où l'adresse ci-dessous lui fut présentée et lue par M. le curé au nom de la paroisse.

Son Excellence, après avoir remis au curé un mot de remerciement, se leva et dit: "C'est avec un sentiment de fierté bien légitime que vos concitoyens de la paroisse de la Rivière-Ouelle saluent la première occasion qui s'offre à eux pour féliciter Votre Excellence de la marque d'estime et de confiance qu'il a plu à Sa Grâce le Souverain de vous témoigner en vous conférant la haute dignité de Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec."

Son Excellence, après avoir remis au curé un mot de remerciement, se leva et dit: "C'est avec un sentiment de fierté bien légitime que vos concitoyens de la paroisse de la Rivière-Ouelle saluent la première occasion qui s'offre à eux pour féliciter Votre Excellence de la marque d'estime et de confiance qu'il a plu à Sa Grâce le Souverain de vous témoigner en vous conférant la haute dignité de Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec."

Son Excellence, après avoir remis au curé un mot de remerciement, se leva et dit: "C'est avec un sentiment de fierté bien légitime que vos concitoyens de la paroisse de la Rivière-Ouelle saluent la première occasion qui s'offre à eux pour féliciter Votre Excellence de la marque d'estime et de confiance qu'il a plu à Sa Grâce le Souverain de vous témoigner en vous conférant la haute dignité de Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec."

quelles il basait sa qualification; s'il a obtenu ses titres sur ces immeubles d'une manière collusive ou plausible, afin de se qualifier comme candidat pour l'élection d'un représentant à l'Assemblée Législative; et si les dites terres et demeures avaient la valeur requise par la loi.

Un nombre considérable de témoins des deux parties ont été entendus sur la question de la valeur de la propriété déclinée par le défendeur dans sa déclaration de qualification, laquelle propriété, selon ce qui a été reconnu, est située partiellement dans Carleton, et partiellement dans Maria, ces deux endroits étant dans le comté de Bonaventure; et après examen de la preuve, nous concluons qu'il n'a pas été montré que les terres et demeures réclamées et décrites comme la propriété de qualification du défendeur sont d'une valeur insuffisante.

Sur la question de propriété, le défendeur a été entendu comme témoin et a prouvé ses titres, cherchant à les faire regarder comme deux actes sous seing privé de des contrats de vente, l'un pour la propriété de Carleton, portant la date du 4 juillet 1875, l'autre pour la propriété située dans Maria et daté le 8 mai 1874.

Conformément aux contrats, le défendeur a payé \$1,200 argent comptant, pour la propriété située dans Carleton, et seize cents piastres pour la propriété située dans Maria, aussi argent comptant. Le défendeur dit dans sa preuve que quelques mois après l'achat de la propriété de Carleton, il paya à Auguste Lefebvre, de qui il l'avait achetée, le prix mentionné dans le contrat de vente, savoir \$1,200, et que Lefebvre lui prêta \$1,200 le même jour. Ainsi le défendeur, après avoir donné les \$1,200 à Lefebvre comme prix de la propriété de Carleton, reçoit cet argent de ce dernier, le même jour, et ne donne ni reçu ni reconnaissance pour le montant. Il ne s'est effectué, aucun changement visible dans la propriété de l'immeuble. Le père et le fils de Lefebvre continuent à l'occuper et à en jouir comme avant la vente alléguée; le nom du défendeur n'a jamais été enregistré sur le rôle d'évaluation comme celui du propriétaire.

Ludger Lucier, le vendeur, suivant le contrat de vente, de la propriété située dans Maria, a aussi été examiné comme témoin et il est établi par sa déposition aussi bien que par le témoignage du défendeur lui-même qu'il n'a pas payé les \$1,600 argent comptant, comme cela est déclaré dans le contrat de vente, au dit Ludger Lucier pour la propriété, mais il a donné un billet promissoire portant la date du 12 mai 1874, pour la somme de \$1,600 payable à M. Lucier. Le billet ne fut estampé que le 4 août 1875, après que Lucier eut reçu un ordre de cour lui enjoignant de comparaître comme témoin, alors Lucier plaça sur le billet de nouveaux timbres que lui avait donnés le défendeur. Lucier admet qu'il a offert sa propriété en vente, depuis l'achat allégué par le défendeur mais il ajoute que c'était "en badinage" Michaud, témoin examiné, dit que Lucier a voulu lui vendre sa propriété du moulin à Maria depuis la vente alléguée au défendeur.

"En différents temps, depuis deux ou trois ans, la dernière fois il y a quinze mois, j'ai eu occasion, dit le témoin, de dire à M. Lucier, que j'avais l'intention de bâtir un moulin sur la branche est de la rivière sur laquelle son propre moulin est bâti, et alors M. Lucier m'a offert de me vendre son propre moulin à science. C'est la même propriété dont il est question dans la déclaration de la qualification de M. Beuchêne. Je rencontre M. Lucier assez souvent et j'ai eu occasion de lui parler de spéculations très souvent et au meilleur de ma connaissance, je jure qu'au moins tous les trois ou quatre mois, depuis deux ans et demi, M. Lucier m'a offert de me vendre la dite propriété."

Lucier dit plus loin dans son témoignage: "Je crois que l'objet de M. Beuchêne, en achetant cette propriété, était de se rendre éligible comme membre de l'Assemblée législative, éligible quant à sa qualification. La raison pour laquelle je pense cela, c'est qu'il me l'a dit lui-même, et c'était avec cette connaissance-là que je la lui ai vendue, que j'ai consenti à l'acte. Depuis la passation de l'acte, M. Beuchêne n'a pas fait aucun acte de possession ou de propriété à sa connaissance." Le défendeur n'a fait aucun acte de propriété concernant la propriété. Lucier a continué à l'occuper et à en jouir, à faire marcher le moulin et à recevoir les profits qui en provenaient; le nom de Lucier n'a pas cessé d'être enregistré sur le rôle d'évaluation comme celui du propriétaire.

Voyant et considérant les faits précités, nous sommes amenés à la conclusion que le défendeur, à l'époque de son élection, n'était pas en réalité le propriétaire des terres et demeures décrites dans sa déclaration de qualification, que l'achat de ces immeubles par le défendeur n'était pas réel mais simulé, et qu'il avait obtenu des titres sur les dites terres et demeures d'une manière collusive et plausible, afin de se qualifier comme candidat pour être élu membre de l'Assemblée législative de cette province. Notre attention est ensuite appelée sur le second fondement de la contestation, l'influence indue alléguée, du clergé catholique romain sur les électeurs. Le défendeur n'est opposé à la preuve apportée par le pétitionnaire pour établir cette influence indue, en invoquant quatre raisons: 1o, parce qu'elle tendait à incriminer le clergé pour des actes de son ministère; 2o, parce que le prêtre n'est responsable de ses conduites qu'au près de son supérieur ecclésiastique; 3o, parce qu'une telle preuve mériterait naturellement un prêtre devant un tribunal civil sur une question de discipline, sans la permission de son supérieur ecclésiastique; 4o, parce qu'un tel témoignage ne tend pas à prouver une infraction de la loi ou de l'acte des élections de Québec.

du défendeur dans son factum et ses arguments, parce que, comme tout catholique romain, je reconnais la supériorité de l'Église sur l'Etat, supériorité des institutions divines sur celles des hommes. Aussi, je crois que le prêtre, penant qu'il agit comme tel, dans l'accomplissement des devoirs de son ministère, n'est pas justiciable des tribunaux civils, parce qu'ils ne voient aucune loi. Mais tous ceux qui enseignent la loi, laques ou ecclésiastiques, sont justiciables des tribunaux civils du pays. Nous devons administrer les lois telles que nous les trouvons; elles ne font pas de distinction entre les personnes et la cour ne peut en faire aucune. Examinons maintenant et les circonstances et les faits existants pour voir s'il pourrait en être autrement. La population de la province est catholique romaine et protestante, la magistrature est catholique romaine et protestante, et dans le cas présent, devant nous, une partie, le pétitionnaire, est protestante pendant que le défendeur est catholique romain. Sous ces circonstances, serait-il possible pour la cour de sanctionner les privilèges exceptionnels que réclame le défendeur en faveur du clergé catholique romain? Certainement non, et je n'ai pas encore appris que l'Église catholique romaine ait jamais exigé de ses enfants, dans les matières de discipline, quelque chose qu'il leur fût impossible d'accorder. Ce serait réellement difficile de penser que le pétitionnaire, un protestant, soumettrait ce qu'on appelle ses torts à l'évêque du diocèse, qui, n'en ai aucun doute, agirait avec justice, mais serait incapable de mettre en force sa décision.

Il paraît qu'il y a neuf prêtres catholiques romains en charge des paroisses du comté de Bonaventure. La preuve ne mentionne que deux de ces révérends messieurs qui ont pris une part active à l'élection, le curé de Bonaventure et le curé de New Richmond, et nous devons supposer que les autres membres du clergé du comté, guidés par cette bienveillance et cette prudence qui conviennent si bien à leur caractère sacré, se sont abstenus d'intervenir activement dans l'élection.

Je ne veux pas dire qu'un curé ne peut pas, croirait-il prudent d'agir de la sorte, prendre part au conflit politique entre deux candidats opposés, de même que tout autre citoyen; comme nous le disions dans le cas de l'élection de Longford, il peut donner des conseils, des avis, faire des sollicitations et exprimer des raisons pour lesquelles il préfère un candidat à un autre, mais il ne peut pas, sans commettre l'offense d'influence indue, selon le statut, menacer les électeurs de les priver des sacrements de l'Église.

L'élection eut lieu, le 7 juillet 1875. Le Rév. M. Thivierge, curé de Bonaventure, et le Rév. M. Gagné, curé de New Richmond, le 29 de juin, la fête de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et le dimanche précédent l'élection, adressèrent la parole à leurs ouailles, à l'Église, au sujet de l'élection alors prochaine et les menacèrent de refuser les sacrements de l'Église à ceux des électeurs qui voteraient pour le pétitionnaire. Les témoins différaient quant aux expressions employées, mais ils s'accordaient suffisamment quant au fait capital de la menace de priver des sacrements de l'Église, et nous considérons cette menace comme une action d'influence indue selon le statut.

Cette menace eut une certaine influence sur les électeurs, parce que quelques uns s'abstinrent de voter, les autres votèrent pour le défendeur quoiqu'ils eussent auparavant l'intention de voter pour le pétitionnaire, mais quel fut le degré de cette influence dans l'élection, on ne le voit pas. Le Rév. M. Thivierge et le Rév. M. Gagné n'ont pas été mis en cause et ne peuvent pas être déclarés coupables d'influence indue selon l'acte, mais le pétitionnaire demande la déqualification du défendeur à raison de l'influence indue exercée par le Rév. M. Gagné, le défendeur s'étant trouvé dans l'Église où le curé menaçait les électeurs de les priver des sacrements de l'Église, et un témoin déclarant que M. Thivierge a désigné le défendeur comme la personne pour laquelle les électeurs devaient voter. Ce témoin, toutefois, est contredit par d'autres qui disent que le curé n'a pas nommé le défendeur. Quand les fidèles eurent laissé l'Église, le défendeur les harangua, leur disant qu'il avait l'appui du clergé catholique romain et qu'il n'aurait pas posé sa candidature sans cet appui, mais il ne fit aucune allusion à ce que le curé avait dit dans l'Église. Je ne pense pas, par conséquent, que le défendeur doive être tenu responsable des paroles du curé dans l'Église ou qu'il doive être déqualifié pour cette raison.

Dans la seconde partie de cette cause, nous avons à considérer l'accusation de menées corruptrices par traites, énoncées par le défendeur contre le pétitionnaire. Le pétitionnaire rencontra Damase Bourdages, un électeur à New Carlisle, en 1875 l'élection eut lieu le 7 juillet. Le pétitionnaire amena Bourdages à sa maison, le fit dîner, lui parla de l'élection qui allait avoir lieu et sollicita son vote. Le pétitionnaire, le jour de la votation, prit de la boisson dans la chambre réservée aux électeurs pour préparer leurs bulletins de suffrages et traita John Keyes, John O'Neil, Edouard Arseneau et George Tiller, tous électeurs. D'après l'un des témoins, en les invitant à boire, le pétitionnaire employa les termes suivants: "Messieurs, si vous désirez prendre un verre de brandy, il y en a dans cette chambre, allez-vous en servir. Vous êtes sur le point de voter, votes pour qui vous voudrez." Il traita aussi John Augustus Mengher, électeur qui ne put dire s'il avait voté ou non quand il but avec le pétitionnaire. Le reste de la preuve tend à établir la même accusation. Les électeurs dont les noms viennent d'être cités durent prendre l'engagement de garder le secret de ce qui leur était arrivé concernant les traites.

Pour cela la pénalité est la déqualification.

Je suis prêt à admettre quelques unes des positions prises par le savant avocat

Télégraphie Générale.

Londres, 4. Une dépêche de Madrid annonce qu'un traité d'extradition vient d'être conclu entre l'Espagne et les États-Unis et sera signé demain. Le traité mentionne 26 cas qui tombent sous le coup de la nouvelle loi.

On télégraphie de Bombay: Le Courrier de Shanghai annonce que le ministre d'Espagne a rompu ses relations avec le gouvernement chinois et qu'une flotte espagnole a reçu ordre de partir pour la Chine. On ne connaît pas la cause de la rupture. On télégraphie de Vienne au Times: Mardi les plénipotentiaires ont eu un caucus, et ont notifié leurs propositions. Il paraît que les plénipotentiaires se ceptent les propositions telles que modifiées comme base de la discussion. La proposition d'une commission internationale et d'une gendarmerie étrangère a été légèrement modifiée. On a abandonné celles qui fixaient les frontières des deux divisions territoriales de la Bulgarie qui devaient être administrées par des gouverneurs, et qui ne permettaient aux turcs que d'y stationner certaines garnisons en quelques endroits. La question de remettre la Petite Serbie à la Serbie, doit être soumise à l'arbitrage. Il paraît que ces modifications sont le résultat d'une entrevue entre Lord Salisbury et Mitha Pacha.

On dit que Salisbury et Ignatieff auraient demandé au sultan la démission de Mitha Pacha comme la cause de tout le trouble, et que le sultan aurait refusé. On télégraphie de Belgrade que 9,000 volontaires russes sont sur le point de retourner en Russie. Le Prince Mekhmetine a reçu ordre de St. Pétersbourg de rester à Belgrade pour aviser les serbes dans les affaires militaires. Le Prince de Milan voudrait échapper à l'influence de la Russie, mais ce ne peut pas. Les autorités militaires en Galicie et en Transylvanie ont reçu ordre de compléter leurs préparatifs militaires le plus tôt possible. On peut juger de la violence de la crise financière en Russie par le fait que la municipalité d'Oless, l'une des plus riches de la Russie, n'est pas capable de payer ses employés.

La séance de la conférence aujourd'hui, Schmed Pacha a lu un exposé de motifs et l'appui des contre-propositions turques. Les plénipotentiaires européens ont essayé d'amener les turcs à discuter quelques points rejetés par la Porte. La conférence s'est ajournée à lundi. Le parlement roumain a protesté contre certains articles de la nouvelle constitution turque. Le cabinet a déclaré qu'il lutterait que la Porte ne déclarât pas que la Roumanie ne forme pas partie de la Turquie. Le représentant de l'Autriche à la conférence, a reçu ordre de laisser Constantinople si la Porte n'accepte pas les propositions des Puissances. Une dernière dépêche de Constantinople dit que la Porte ne rejetera pas les propositions des Puissances. Les plénipotentiaires semblent disposés à faire de nouvelles concessions.

FAITS DIVERS.

A LA SALLE DE MUSIQUE. — Il y aura mardi soir à la Salle de Musique un concert sous le patronage de Son Excellence le Lt. Gouverneur, pour le bénéfice des Sœurs de la Charité. POUR LES PAUVRES.—Demain le 6, à 11 heures, il s'ouvrira une cuisine pour les pauvres sous les auspices de l'association dite Women's Christian Association. La cuisine sera ouverte les mardis, jeudis et samedis depuis 11 heures jusqu'à 1 heure. On obtiendra de la soupe en achetant des billets chez MM. Marsh, rue Buede, Morgan, rue la Fabrique, Hoesack, rue du Pont, St. Roch, Mme Bond, rue St-Jean, en dehors, et Dawson & Cie, au pied de la côte de la Montagne.

RUSSIE.—Hier matin, à 530 heures, feu de cheminée chez M. McNamars, rue St-Jean. Hier après-midi, à 423 heures, alarme à la boîte 72. Autre feu de cheminée. Éteints tous deux sans dommages. ROND A PATINER.—Musique au Rond à Patiner, Grande Allée, samedi, demain, de 8 à 10 heures. Voici le programme: 1. Ouverture—L'émotion—Bousquet. 2. Valse—Les Roses d'Or—Véna. 3. Quadrille—Promenade—Coite. 4. Valse—Gesehiten aus dem Wiener Wald—Strauss. 5. Lanciers—Court—Tinney. 6. Galop—Über Stock and Stein—Faust. Vive la Canadienne. Good eve the Queen.

MALHEUREUSE MÉPRISE.—Mercredi après-midi, trois cultivateurs, des townships en arrière du comté de Dorchester, venaient à la ville. Chemin faisant, ils prirent la voie du Kennébec pour le grand chemin conduisant de St. Henri à Lévis. Tout à coup ils entendirent le bruit d'un train qui venait à toute vitesse derrière eux. Ils se jetèrent en bas de la voie. Mais le cheval de l'un d'eux se fit casser une patte, et peu après on dut tuer la pauvre bête pour mettre fin à ses souffrances.

L'HOTEL RUSSELL.—Le reste de l'hiver, on ne recevra plus de pensionnaires ou de voyageurs à l'Hotel St. Louis, mais bien à l'Hotel Clarendon, sur la rue Ste. Anne. M. Russell est aussi propriétaire de cet hôtel. Seules la buvette et la salle de billard de l'Hotel St. Louis resteront ouvertes.

RECTIFICATION.—Dans le compte-rendu du feu de la maison des Francs-Maçons, le 3 du courant, nous avons dit: "Alme hier après-midi à 4 heures à boîte No. 4..." et plus loin: "La police arriva à 5 heures sous le commandement du capitaine Heigham." C'est là une erreur que nous regrettons. Plusieurs des hommes de police (tous ceux

de la station No. 1) ont été retenus en même temps que les hommes de la Brigade No. 1, avant même que la première alarme ne fut complètement donnée, et quelques minutes après les différentes gardes (4 20) étaient rendues au feu.

Cinq heures, lorsque le feu était contrôlé, le surintendant a inspecté les hommes et les a envoyés à leurs gardes respectives.

PROGRÈS.—M. George Paré travaille incessamment à donner à la station No. 5 du feu, et dans la suite aux autres stations, des appareils qui perfectionnent de plus en plus le service du télégraphe d'alarme. Ainsi désormais, au premier coup de l'alarme, une horloge en rapport avec l'appareil télégraphique s'arrêtera instantanément et marquera l'heure de l'alarme. Au départ ou au retour, les pompiers pourront constater le temps qu'ils ont été absents et l'heure, à la fraction d'une seconde, à laquelle ils sont partis. A chaque station il est obligatoire de tenir un registre des heures d'alarme, d'absence et de retour.

LE "NORTHERN LIGHT"—Le Morning Chronicle publie la dépêche suivante qu'il a reçue hier. Cap Tormentine, 4. Glace la plus épaisse qu'on ait jamais vue; Northern Light arrivé à Georgetown, en traversant une glace de cinq pieds d'épaisseur.

Après un exploit de ce genre, il n'y a pas doute que le Northern Light peut traverser tout l'hiver le Détroit de Northumberland.

RECONNAISSANCE.—Samedi dernier, Madame J. A. Lepage recevait de ses élèves en musique, un superbe cadeau en argent. L'adresse de circonstance fut présentée par Dile Alphonse Roy qui fut avec grâce se faire l'interprète de ses compagnons.

Madame Lepage fut heureuse dans ses expressions de remerciement. C'est avec plaisir que nous remarquons que depuis plusieurs années à la même époque elle reçoit des marques de la même grande sympathie de la part de ses nombreuses élèves qui ne cessent d'apprécier la talent et la courtoisie qui la caractérisent; Madame Lepage professe depuis près de neuf ans la musique et le solfège, à St. Roch de Québec. Et nous sommes fiers de lui rendre le témoignage d'avoir formé des élèves très capables et très distingués.

Nous constatons que cette dame est une de nos musiciennes marquantes de Québec et nous pouvons affirmer qu'elle possède à un haut degré le rare talent de l'enseignement et une excellente méthode.—(Communiqué)

L'EMPEREUR.—D'après nos dépêches télégraphiques, Lord Lytton, vice roi des Indes, a proclamé le 1er de l'an, la Reine Victoria Kaitar-i-Hind, ou Impératrice des Indes à Delhi, au milieu des cérémonies d'une incomparable splendeur.

L'EMPEREUR.—Le Jour de l'An, à Berlin, il y a eu des fêtes brillantes à l'occasion du 70e anniversaire de l'entrée au Kaiser Wilhelm, l'Empereur Guillaume dans l'armée.

MORT DE VANDERBILT.—Le célèbre Commodore Vanderbilt est mort hier à l'âge de 83 ans. Depuis plus de dix mois le Commodore malade se cramponnait désespérément à la vie, mais sa mort a été douce, il n'est éteint sans effort.

Ses funérailles auront lieu dimanche matin à 1030 heures Cornelius Vanderbilt était né à Staten Island, New York, le 27 mai 1794. Son père était cultivateur, et propriétaire d'un grand bateau à voile. Il s'agissait aussi comme batelier et transportait à New York ses voisins, les habitants de l'île, et leurs provisions. Son fils, à l'âge de 16 ans, acheta un grand bateau à voile et se fit batelier comme son père. A 19 ans il était propriétaire du plus gros bateau passeur dans le port de New York et avait des intérêts dans deux autres. En 1810, il avait un capital de \$9,000 et avait capitaine de bateau à vapeur. Pendant plusieurs années il commanda des bateaux à vapeur pour le compte des autres; puis il se mit à son compte; il construisit plusieurs bateaux à vapeur et les lança sur l'Hudson et ailleurs.

Lors de la découverte de l'or en Californie, il vendit ses bateaux, organisa et commanda une ligne de steamer via Nicaragua jusqu'en Californie; il en retourna de grands bénéfices. A son retour en 1858, il établit une ligne de steamer entre New York et le Havre. Il l'abandonna à l'ouverture de la guerre. En 1862, il fit cadeau au gouvernement d'un steamer, le Vanderbilt, coûtant \$800,000. Il se lança en outre dans les entreprises de chemins de fer.

Il est regardé comme l'un des hommes les plus riches des États-Unis.

LE POLYNÉSIAIEN.—D'après une lettre particulière, il paraît que la dernière traversée de ce steamer aurait été terrible. Il est arrivé le 20 décembre à Liverpool. Quelques jours avant d'arriver, en vue des côtes, son gouvernail se serait brisé dans une violente tempête. Deux jours, il a été balotté par une mer furieuse, mais finalement il a pu arriver au port. Le Capt. Brown est, dit-on, sérieusement malade par suite de la misère qu'il a endurée pendant la traversée; un des officiers du bord s'est cassé une jambe et deux hommes d'équipage sont morts avant que le steamer arrivât au port.

BIBLIOPHATHIE.—Dans le numéro du Naturaliste Canadien du mois de décembre, on lit la suite et la fin d'une étude par le Rév. P. Burke, intitulée: Le premier et le plus profond des savants: Adam notre premier père. M. l'abbé Provencher continue de donner un compte rendu fort intéressant de l'Exposition de Philadelphie. La douzième livraison de la Revue Canadienne c'est à dire la dernière du

Montant 13e nous est arrivée par l'une des dernières malles. Nous nous contenterons de donner le sommaire du numéro: Don Garcia Moreno, président de l'Équateur—J. Desrosiers. Le Christianisme dans l'Histoire—F. X. Demers. L'Église et l'État—R. P. Liberatore, S. J. Le Marquis de Montcalm—Chs. de Bonnechose. Origine de la Photographie—Baron Enouf. L'Église et le monde intellectuel—R. P. Thebaud, S. J. Bibliographies. Le pays des Fourrures—Jules Verne. Chronique Parisienne—Th. B. Chronique du mois—P. Hudon.

Le Foyer Domestique pour le mois de janvier nous est arrivé aussi intéressant que d'ordinaire avec 64 pages de matière à lire. C'est le premier numéro du 3e volume. Il était accompagné de l'Album Musical qui renferme toute la musique publiée par le Foyer Domestique durant l'année. Le format de l'Album Musical est plus grand que celui du Foyer. Il contient 8 morceaux de musique choisie qui forment en tout 19 pages de musique.

Les éditeurs continueront d'imprimer ainsi séparément cette musique, afin de permettre aux abonnés d'en faire un volume. FORTÉ.—James Gordon Bennett, propriétaire du Herald, de New York, qui est venu l'an dernier à Ottawa pour assister au bal costumé donné par leurs Excellences Lord et Lady Dufferin, était accompagné de Mlle May, sa fiancée. Il paraît que mardi il devait la marier, mais qu'au dernier moment il a refusé; c'est pourquoi le frère de Mlle May a cru devoir le fustiger en pleine rue mardi dernier.

PROUD.—On lit dans le Météo du 21 décembre: Il fera samedi dernier 35° et dimanche 36° au-dessous de zéro. Pas la moindre trace de marionnettes. T'as qu'à voir!

BONNE NOUVELLE.—M. Woodley & Cie donnent au public et à leurs amis encore un défilé de quelques jours pour venir acheter une de leur célèbre machine à coudre Wanser (qui a reçu la médaille d'or à l'Exposition) et la machine à coudre Singer de famille, Onslow, Gaepl, et à peu près toutes les espèces de machines à coudre qui sont vendues aujourd'hui en Canada.

De plus, ils donneront aux personnes dont la solvabilité est hors de doute le même escompte sur achat fait à crédit (c'est-à-dire au prix qu'ils vendent généralement); c'est un grand avantage pour les gens qui ne peuvent avoir de l'argent comptant immédiatement; sans cette offre libérale, elles ne pourraient pas profiter de ce bon marché. N'oubliez pas M. Woodley & Cie au No. 64, rue St. Jean, Québec.

M. B. McAdams, de Brooklyn, N. E. désire informer le public qu'un jour il prit un mauvais rhume, qui s'attacha à ses poumons. Bientôt les premiers symptômes de la consommation apparurent. Pas moyen pour lui d'avoir un soulagement ou de l'encouragement. Un an lui passa, et il fut obligé de se rendre à l'hôpital de l'Université de médecine de New York, où il fut soigné pendant six semaines. Mais rien ne put le guérir. Il mourut le 15 novembre 1876.

M. W. S. French, de Greensfield, N. E., écrit: J'ai fait usage des pilules anti-bilieuses et préservatives du Dr. Wilson, et je trouve que ce sont les meilleurs pilules qu'on puisse avoir pour cela. Ma famille se passe de médicaments depuis qu'elle en fait usage. M. Benjamin Richards, de Cardigan, N. B., dit: J'ai essayé et voulu de tous les onguents, mais je n'en ai jamais trouvé de plus efficace que l'onguent d'huile d'Éricson de Dow. Je crois que c'est le meilleur onguent que j'aie vu de par le monde pour l'homme ou l'animal.

pour la névralgie, prenez le Wilson Cramp and Pain Reliever; il restera dans les cas les plus difficiles. Prenez-en un peu à l'intérieur et baignez argument la partie malade; le douleur s'évanouira. —Les maux de tête sont communs de nos jours. Nos ancêtres ignoraient la manière de les soigner. Mais aujourd'hui tous les médecins ont découvert des remèdes radicalement créés par le passage du vin de quinine de Campbell. La débilité générale, la perte d'appétit, la fièvre agitée, etc., etc., ne lui résistent pas. A vendre par Thompson, Godville & Cie, M. G. Montain, J. B. Dubois, E. J. Duteau, Gignac & Laugel et par tous les Droguistes et Epiceriers respectables.

—Ce qui ne doit pas être un secret pour personne est que Jean Davina fait ressortir la bête de la peau, en enlevant le masque, les taches, les boutons, les dartres et les éruptions, et par là même donne un charme à la figure la plus commune. L'eau Davina est la seule eau de toilette qui soit préparée par N. Davina, chaque bouteille porte sur le cachet sa signature, en l'absence de laquelle aucune soit véritable. A vendre chez O. Potvin, Agent, Ba. se-Ville, et chez W. E. Brunet, rue St. Joseph, St. Roch.

Ventes par le Sheriff. —La Corporation de la cité de Québec, et Thomas Burke. Trois lots de terre situés en la cité de Québec, rue Ste. Marguerite, mesurant 150 pieds de front sur 200 pieds de profondeur. Pour être vendus au bureau du Sheriff de Québec, le 18e jour de janvier prochain, à dix heures du matin. —Michel Gagnon vs. Sifroid Lambert. Un emplacement situé au village de la paroisse du Château-Richer, de la contenance de trois perches de front, sur autant de profondeur. Pour être vendu à la porte de l'église du Château-Richer, le 22e jour de janvier, à dix heures du matin.

Revue Financière et Commerciale MARCHÉ MONÉTAIRE. New-York, 12 h. 5 janvier 1877. Or 91. Échange sterling 84. Donsback 91. F. O. Bannow, Courtier, Vie-à-vie le Bureau de Poste.

Québec, 5 janvier 1877. Montant perçu à la douane de Québec, pour la semaine se terminant le 4 janvier est de \$1,804.21. MARCHÉ DE QUÉBEC. Québec, 5 janvier 1877. Seuil, le qualité, par 100 lbs \$10.00 à 10.00. 2e do, do 8.00 à 9.00. 3e do, do 6.00 à 6.50. 4e do, do 5.00 à 5.50. 5e do, do 4.00 à 4.50. 6e do, do 3.00 à 3.50. 7e do, do 2.00 à 2.50. 8e do, do 1.00 à 1.50. 9e do, do 0.50 à 0.75. 10e do, do 0.25 à 0.50. 11e do, do 0.10 à 0.25. 12e do, do 0.05 à 0.10. 13e do, do 0.02 à 0.05. 14e do, do 0.01 à 0.02. 15e do, do 0.005 à 0.01. 16e do, do 0.002 à 0.005. 17e do, do 0.001 à 0.002. 18e do, do 0.0005 à 0.001. 19e do, do 0.0002 à 0.0005. 20e do, do 0.0001 à 0.0002.

ACTE DE FAILLITE DE 1875. Dans l'affaire de MICHEL POITRAS, de Lévis, Faillit. Le sousigné vendra à l'encan, à son bureau, Côte du Passage, en la ville de Lévis, LUNDI, le 8 JANVIER 1877, à DIX HEURES, A. M., la magnifique propriété suivante: Un emplacement situé sur la Côte du Passage, en la ville de Lévis, contenant cinquante pieds de front sur cent cinquante pieds de profondeur, avec une maison à trois étages et une autre bâtie sur deux étages dessus construites, circonstances et dépendances. Cette propriété se trouve dans la partie commerciale de la ville, et doit attirer l'attention de ceux qui désirent acheter un des plus beaux postes de commerce. ALFRED LEMIEUX, Syndic. Lévis, 4 janvier 1877.

COMMIS DEMANDÉS. On demande pour le printemps prochain un bon commis pour le commerce d'épicerie, sachant l'anglais et le français. Il devra aussi connaître la tenue des livres et avoir de bonnes recommandations. On a aussi besoin d'un jeune commis. S'adresser à NORMAND OHOUBAIRD, Marché Finlay. Québec, 3 janvier 1877.

BAL ANNUEL DU CLUB des CHASSEURS DE QUÉBEC. MERCREDI, 17 JANVIER, 1877. Les membres qui n'ont pas encore acheté leurs cartes d'admission sont priés de le faire de ce jour au 8 janvier. Une assemblée spéciale sera tenue, LUNDI, le 8 JANVIER, au lieu ordinaire des séances, pour terminer les arrangements. Les membres qui ont pris des cartes pour le vendre devront faire leur rapport à cette assemblée. Aucun argent ne sera accepté, à la porte, le soir du bal, des membres retirés. Par ordre J. A. HAMEL, Secrétaire. Québec, 30 décembre 1876—1877.

CHEMIN DE FER QUÉBEC, MONTRÉAL, OTTAWA ET OCCIDENTAL. DIVISION DE QUÉBEC. EXCURSION. Des billets d'excursion à tarif réduit seront émis pour les voyages de Vendredi et Samedi prochains, le 5 et six du courant, pour St. Jean de Neuville (Pont Boque) valables pour revenir jusqu'à lundi matin, le 8 du courant. Billets de retour, 1ère classe \$1.50; 2ème classe \$1.00. Les convois partiront de Québec (marché du Palais) à 4 heures P. M. Rivecourt, partira de Ste. Jean de Neuville (Pont Boque) à 1.30 P. M., samedi le 6 et à 8.15 A. M., lundi le 8. Le train annoncé comme devant aller le Pont Boque samedi matin, à 8.15 heures, ne partira pas. THOMAS MCGREEVEY, Contracteur. Québec, 3 janvier 1877—3f.

CADEAUX DU JOUR DE L'AN. Venant d'être reçu, une caisse d'objets en cuir marocain et de Russie: Bouteilles à bijoux, pour touristes, à cartes, à photographes, portefeuilles et albums. —Aussi— Six caisses d'Argenteries qu'adapte plus qu'un travail très-élegant, consistant en Éperges, Services à Thé et à Café, Bouilloires, Plateaux pour fruits, mariages et cartes, Corbeilles à Biscuits, Pots à Glace, Bouteilles, Porte-Liquettes, Vases, Cabarets, plateaux et une grande variété de jeux et d'objets de fantaisie. Un Escompte libéral pour du comptant. Chez G. SEIFERT, BAZAR EUROPEEN, 12, rue La Fabrique. Québec, 29 décembre 1876.

FARINE A LEVIS. Nous avons ouvert un dépôt de farine au Grand Tronc à Lévis, pour la commodité de la rive sud de Québec. Tout ordre adressé à Québec, sera exécuté le même jour et la farine mise à bord des chars sans charge extra. Farine en poche, Blacksea No. 1, Forte à boulanger, Spring Extra, Middlings, Pine, etc. J. B. Renaud & Cie. 72 à 82, rue St. Paul. Québec, 29 décembre 1876.

TROUVÉ. Vers le 23 décembre dernier, dans un magasin de la Haute-Ville, une paire de gants en castor. Le propriétaire pourra les avoir, en s'adressant à ce bureau et en payant les frais de l'annonce. Québec, 4 janvier 1877—3f. ON DEMANDE. On a besoin d'un domestique pour servir à table. Il devra être muni de bonnes recommandations. S'adresser rue St. Denis, no. 2, sur le Cap. Québec, 3 janvier 1877—3f.

WASHINGTON VENNOR, Professeur de PIANO, Orgue, Chant et Solfège. S'adresser au No. 405, coin des rues Scott et St. Jean, vis-à-vis le presbytère de PÉglise St. Jean-Baptiste. LEONS A DOMICILE—TERMES FACILES. Québec, 4 janvier 1877.

PHOTOGRAPHIES!!! PENDANT DEUX SEMAINES. Une Douzaine de Photographies (PREMIERE QUALITE), Pour \$1.00 Seulement. Chez ELLISON & CIE., No. 87, rue St. Jean. Québec, 4 janvier 1877—4fp.

ACTE DE FAILLITE DE 1875. Dans l'affaire de MICHEL POITRAS, de Lévis, Faillit. Le sousigné vendra à l'encan, à son bureau, Côte du Passage, en la ville de Lévis, LUNDI, le 8 JANVIER 1877, à DIX HEURES, A. M., la magnifique propriété suivante: Un emplacement situé sur la Côte du Passage, en la ville de Lévis, contenant cinquante pieds de front sur cent cinquante pieds de profondeur, avec une maison à trois étages et une autre bâtie sur deux étages dessus construites, circonstances et dépendances. Cette propriété se trouve dans la partie commerciale de la ville, et doit attirer l'attention de ceux qui désirent acheter un des plus beaux postes de commerce. ALFRED LEMIEUX, Syndic. Lévis, 4 janvier 1877.

COMMIS DEMANDÉS. On demande pour le printemps prochain un bon commis pour le commerce d'épicerie, sachant l'anglais et le français. Il devra aussi connaître la tenue des livres et avoir de bonnes recommandations. On a aussi besoin d'un jeune commis. S'adresser à NORMAND OHOUBAIRD, Marché Finlay. Québec, 3 janvier 1877.

BAL ANNUEL DU CLUB des CHASSEURS DE QUÉBEC. MERCREDI, 17 JANVIER, 1877. Les membres qui n'ont pas encore acheté leurs cartes d'admission sont priés de le faire de ce jour au 8 janvier. Une assemblée spéciale sera tenue, LUNDI, le 8 JANVIER, au lieu ordinaire des séances, pour terminer les arrangements. Les membres qui ont pris des cartes pour le vendre devront faire leur rapport à cette assemblée. Aucun argent ne sera accepté, à la porte, le soir du bal, des membres retirés. Par ordre J. A. HAMEL, Secrétaire. Québec, 30 décembre 1876—1877.

CHEMIN DE FER QUÉBEC, MONTRÉAL, OTTAWA ET OCCIDENTAL. DIVISION DE QUÉBEC. EXCURSION. Des billets d'excursion à tarif réduit seront émis pour les voyages de Vendredi et Samedi prochains, le 5 et six du courant, pour St. Jean de Neuville (Pont Boque) valables pour revenir jusqu'à lundi matin, le 8 du courant. Billets de retour, 1ère classe \$1.50; 2ème classe \$1.00. Les convois partiront de Québec (marché du Palais) à 4 heures P. M. Rivecourt, partira de Ste. Jean de Neuville (Pont Boque) à 1.30 P. M., samedi le 6 et à 8.15 A. M., lundi le 8. Le train annoncé comme devant aller le Pont Boque samedi matin, à 8.15 heures, ne partira pas. THOMAS MCGREEVEY, Contracteur. Québec, 3 janvier 1877—3f.

CADEAUX DU JOUR DE L'AN. Venant d'être reçu, une caisse d'objets en cuir marocain et de Russie: Bouteilles à bijoux, pour touristes, à cartes, à photographes, portefeuilles et albums. —Aussi— Six caisses d'Argenteries qu'adapte plus qu'un travail très-élegant, consistant en Éperges, Services à Thé et à Café, Bouilloires, Plateaux pour fruits, mariages et cartes, Corbeilles à Biscuits, Pots à Glace, Bouteilles, Porte-Liquettes, Vases, Cabarets, plateaux et une grande variété de jeux et d'objets de fantaisie. Un Escompte libéral pour du comptant. Chez G. SEIFERT, BAZAR EUROPEEN, 12, rue La Fabrique. Québec, 29 décembre 1876.

FARINE A LEVIS. Nous avons ouvert un dépôt de farine au Grand Tronc à Lévis, pour la commodité de la rive sud de Québec. Tout ordre adressé à Québec, sera exécuté le même jour et la farine mise à bord des chars sans charge extra. Farine en poche, Blacksea No. 1, Forte à boulanger, Spring Extra, Middlings, Pine, etc. J. B. Renaud & Cie. 72 à 82, rue St. Paul. Québec, 29 décembre 1876.

TROUVÉ. Vers le 23 décembre dernier, dans un magasin de la Haute-Ville, une paire de gants en castor. Le propriétaire pourra les avoir, en s'adressant à ce bureau et en payant les frais de l'annonce. Québec, 4 janvier 1877—3f. ON DEMANDE. On a besoin d'un domestique pour servir à table. Il devra être muni de bonnes recommandations. S'adresser rue St. Denis, no. 2, sur le Cap. Québec, 3 janvier 1877—3f.

M. McSWENNY, Professeur d'Anglais à l'École Normale-Laval, ouvrira à sa résidence privée, No. 6, rue Laval, MERCREDI, le 23 du courant, une Classe Commerciale de Soie. La Tenue des Livres en partie double et l'Arithmétique pratique seront enseignées d'après les formes et les méthodes les plus récentes et les plus suivies dans les affaires. Les différentes parties du messageur appliqué aux affaires seront enseignées d'après les formes et les méthodes les plus récentes et les plus suivies dans les affaires. Ceux qui voudront suivre le cours de M. McSWENNY devront retenir leur place à l'avance, car il ne peut prendre plus de trente élèves. Pour plus amples informations, s'adresser à la résidence privée de M. McSWENNY, No. 6, rue Laval, de 4 à 6 heures du soir. N. B.—De 4 heures à 6 heures, M. McSWENNY pourra donner des leçons privées aux personnes qui le désirent. Québec, 20 novembre 1876—6e

BONUS DE 1877. OOMPAGNIE D'ASSURANCE LONDON AND LANCASHIRE SUR LA VIE. Distribution des profits à la fin de 1877. Les assurances prises avant le 31 janvier, date d'expiration des listes des affaires actuelles, porteront deux années d'intérêts de Bonus dans la division que l'on projette de faire. Le résultat de cette division à la fin de 1872, a été une addition de 1 pour cent par année, comme bonus de réversion, ce qui équivaut à un pourcentage variant de 23 à 50 pour cent sur les primes payées. Des bilans seront envoyés à toute personne qui en fera la demande au bureau principal, aux succursales ou aux agences. FRANK HOLLOWAY, Agent général, Bâtisse Gowen. Québec, 22 décembre 1876.

Cadeaux du Jour de l'An. Mesdames et messieurs, malgré toutes les belles promesses que vous font mesieurs les négociants, on peut affirmer que c'est encore à la maison. RENAUD & CIE., où les cadeaux du jour de l'An se vendent à meilleur marché. M. ED. DOLBEC, qui dirige ce grand établissement, a su réunir les plus beaux objets d'art; tout ce qui peut flatter la vue. On trouve également toute la population de Québec, à faire une petite visite et à jeter un coup d'œil sur son assortiment. Vous y verrez des argenteries de la célèbre manufacture Meriden Britannia Co. Des Porcelaines françaises et anglaises. Des lampes de salon et de table, Des corbeilles à fruits, Des huilliers. Services à dîner et à déjeuner. Services à toilette, etc., etc. N'oubliez pas au No. 24, Rue St. Paul. RENAUD & CIE., Québec, 28 décembre 1876.

Etrennes! Etrennes! etrennes! A l'occasion des fêtes de NOËL ET DU JOUR DE L'AN. UN ESCOMPTÉ DE DIX PAR CENT. Sera accordé sur tous les achats au comptant faits au MAGASIN DU BON MARCHÉ DE POULOT & ROBITAILLON, 108, rue St. Joseph, 72, rue du Pont, ST. ROCH, QUÉBEC. — UN SEUL PRIX. Une visite est respectueusement sollicitée. Québec, 23 décembre 1876.

MUSIQUE NOUVELLE. Regne déclinatoire de Paris, Londres et New-York, la plus belle collection de musique Voce et Instrumentale: RECUEILS DE ROMANCES, RECUEILS DE MÉLODIES, OPÉRAS COMPLETS, (paroles françaises) RECUEILS DE COMPOSITIONS, POUR PIANO, MORCEAUX DÉTACHÉS (de musique vocale et instrumentale.) MUSIQUE RELIGIEUSE, En vente chez LA VIGNE, Éditeur de Musique, Bâtisse de la Banque d'Épargne Québec, 27 décembre 1876.

A VENDRE. Immédiatement, une Maison spacieuse en Briques à 2 étages, 42 pieds de front sur 26 pieds, et un Hangar en Briques de 32 pieds sur 16 pieds avec 14 toises adjacentes. Le tout bien fini et en bon état, fort achalandé comme maison de commerce située rue Caron et Notre-Dames des Anges, No. 80, près du Marché J. A. Carlier, occupé ci-devant par son Ed. Moisan, Marchand-Epicier. S'adresser sur les lieux à LUIS M. P. E. MOISAN. Québec, 23 décembre 1876—1mp RUE RICHELIEU, 70.

MADAME MAUGARD. BALS COSTUMES. Au moment où vont commencer les fêtes et les bals costumés de la saison d'hiver, Madame Maugard, a l'honneur d'informer les fashionables de la cité, qu'elle tendra à leur disposition, un grand assortiment de riches et élégants costumes, établis dans les conditions exceptionnelles de bon goût et de haute distinction. Les velours de soie, le satin, la soie grise grain ont été employés pour la confection; quant aux garnitures elles sont de fin galon or et argent. Les couleurs sont des plus variées et les costumes tout-à-fait complets, de la couleur à la chaussure. Québec, 20 décembre 1876.

LA COMPAGNIE D'ARTICLES MÉTALLIQUES DE BUREAU. No. 43, rue St. Pierre, Montréal. CHARLES MARTIN, Seul agent. Pour détails, demandez nos circulaires. Québec, 28 décembre 1876.

VAISSELLE. Nous venons de recevoir une magnifique collection de SERVICES A DINER qui seront vendus au complet ou en partie. —Aussi— Quelques Services choisis des derniers patrons, richement décorés. C. PEVERLEY & CIE., RUE ST. JEAN, Québec, 6 septembre 1876—4m.

VENTE A L'ENCAN. CONSIGNATION DE CHROMOS - LITHOGRAPHIES De Premier Gout. Encadrement Magnifique. Nous avons reçu instruction de M. Fréchet, de vendre sans réserve, à sa librairie, caisse d'économies, rue St. Jean, une grande consignment de chromos français, gravures etc., etc., venant de M. Godelet & Goppl de Paris. La vente commencera vendredi le 29 du courant, à 2 heures et se continuera à 7 heures, P. M., jusqu'à nouvel ordre et avis contraire. B. JACQUES & DEBY, Encanteurs. Québec, 28 décembre 1876.

Nonvautés pour la Saison des Fêtes. VENANT D'ÊTRE REÇU pour la saison des Fêtes: Gravates de Soie pour hommes. Formes et couleurs variées et parmi elles la Patent Polo and Stanley Renovat-ing Scarfs. FOULARDS DE SOIE, Des patrons les plus riches. MOUCHOIRS DE SOIE, Aussi un lot choisi de Carrés de Soie pour les Dames, Couleurs et nuances nouvelles. Le tout offert au rabais. J. DECAN, Coin des rues la Fabrique et Germain. Québec, 21 décembre 1876—2s.

GRANDE REDUCTION A L'OCCASION DES FÊTES DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN. Nous avons réduit le prix de notre magnifique assortiment d'Harmoniums, comme suit: Harmonium de \$115.00 pour \$90.00 do 150.00 do 125.00 do 225.00 do 180.00. Les personnes qui désirent faire un cadeau ne rencontreront jamais de meilleur occasion. —AUSI— Toujours en mains, les célèbres pianos de Hallet, Davis & Cie., Boston, Weber & Cie., Kingston. lesquels ont remporté un 1er prix et une médaille d'argent, médaille d'honneur et diplôme de mérite au grand Centenaire de Philadelphie. SPÉCIALEMENT POUR CADEAUX. Violons, Coro netés, Clarinettes, Flûtes et une grande variété d'instruments de cuivre, Pettes à musique, etc., etc. NOUVELLES PUBLICATIONS. Les Bases d'Or, valise, par J. Vézina, 50 cts. Durham Terrace, polka, 25 cts. Blanchard, 25 cts. Succès de Lévis, galop, J. Vézina, 35 cts. Toujours en mains, l'assortiment le plus nouveau de musique en feuilles, musique d'orchestre et Pianoforte et Harmonie. A vendre par A. & J. VEZINA, Éditeurs de Musique, 72, rue St. Jean, Haute-Ville. Québec, 18 décembre 1876.

Le Fils Permanent de Bureau. — DR — COHN, mis à l'épreuve depuis vingt ans, est encore sans rival pour sa grande commodité et sa solidité. Nous sommes autorisés de vous renvoyer à M. Robertson, Linton & Cie., J. L. Cassidy & Cie., de cette ville, et à plusieurs autres maisons commerciales de la Péninsule, qui sont unanimes à le combler d'éloges, et à l'acquiescer comme le meilleur pour tenir la file des lettres, des envois et autres documents, et les conserver. Il surpasse en qualité et utilité tout ce qui a déjà été inventé, et est inappréciable aux marchands, manufacturiers, banquiers, courtiers, aux camps militaires, de chemin de fer et de bateaux à vapeur, enfin à toute les professions. La manufacture étant tenue maintenant par le vapeur, cela permet aux consignés d'offrir leurs files à des prix très-réduits, afin de les mettre à la portée de tous les hommes d'affaires. PRIX: Files pour lettres, ci-devant \$5.00 maintenant \$3.50 chaque. Files pour papier fociscap, ci-devant \$7.50 maintenant \$5.00. Files pour papier à note, ci-devant \$4.00 maintenant \$2.00. Couverts pour lettres, ci-devant \$9.00 la douzaine, maintenant \$6.00. Couverts pour papier fociscap, ci-devant \$10.50 maintenant \$7.00. Couverts pour papier à note, ci-devant \$7.00 maintenant \$4.00. MANUFACTURÉS PAR La Compagnie d'Articles Métalliques de BUREAU, No. 43, rue St. Pierre, Montréal. CHARLES MARTIN, Seul agent. Pour détails, demandez nos circulaires. Québec, 28 décembre 1876.

CADEAUX DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN. DUQUET & DALLAIRE. Nous arrivons à la saison des fêtes, au temps où l'échange des cadeaux de toutes sortes. Qu'y a-t-il de plus convenable dans pareilles circonstances qu'un cadeau de bijoux. Mais pour cela il faut prendre quelques jours pour se former le goût et faire son choix. C'est pourquoi nous avons cru dans l'intérêt des acheteurs et pour le plus grand avantage du public en général, publier cette annonce et leur rappeler notre adresse. C'est aussi pourquoi nous avons prié tous les messieurs possibles pour offrir aux acheteurs la plus belle collection de pendules, dorées, d'argentées, de bijou que le marché de Québec puisse offrir. Les horloges, les pendules, les montres se trouvent en variété infinie dans notre magasin, et l'assortiment de bagues, bracelets, bijoux, anneaux, broches, épinglettes, boucles d'oreilles, médaillons, broches, articles de fantaisie, lunettes d'opéra, argentées, dépassent tout ce que l'on peut imaginer. Achetez à bon compte, ces articles seront vendus à un bon marché sans précédent, ce qui permettra à chacun de pouvoir acquiescer à son bon marché de devoir quel que soit le cadeau mais toujours agréable de faire des cadeaux durant les fêtes de la saison. Nous comptons fermement que l'on voudra bien visiter notre magasin surtout durant les fêtes. Québec, 18 décembre 1876—1m. DUQUET & DALLAIRE.

CADEAUX DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN. DUQUET & CIE., HORLOGERS ET BIJOUTIERS, RUE LA FABRIQUE, offrent en vente le magnifique fonds de Banqueroute, provenant du fameux établissement de E. G. MELLOU, bijoutier, étant pas sortiment le plus considérable de Montréal. L'ayant acheté à très bas prix les consignés se proposent de le vendre à très bon marché, et ceux qui ont déjà visités l'établissement sont étonnés de voir une quantité d'objets aussi riches à des prix aussi réduits. Ainsi tous ceux qui désirent faire des achats à bon marché seront bien de venir visiter cet immense assortiment AVANT D'ALLER AILLEURS. 500 Montres d'Or et d'Argent, depuis \$8.00 jusqu'à \$35.00, Montres Remontoir, Chronographe des plus améliorés, Montres d'Or pour Dames et Messieurs, Chaînes d'Or, Opéras, Châtelaines des derniers goûts, Bracelets, Sets, Croix, Médallions, Boucles d'Oreilles, Cachets, Charms, Colliers avec Croix ou Médallions, Broches, Aussi, le plus grand choix de Bagues pour Dames et Messieurs avec Diamants, Rubis, Emeraudes, Perles Fines, Améthyste Orientale, Camée. Aussi, un assortiment considérable d'Argenteries de la célèbre manufacture de Meriden, consistant en Éperges, Services Complets, Pots à Eau, Bouteilles, Couteaux à Poissons, et à toutes sortes de petits objets propres à être offerts en cadeau. Aussi, Pendules Françaises en argent et en Or Moulu, Statues, Vases, Ornements, Pendules de Voyage, Brevets-Matras avec verres, Bouteilles, Lunettes d'Opéra et de Marine.— 428 ONCES D'ARGENT MASSIF — consistant en Théière, Cafetière, Chaudières, Couteaux à Poissons et Médailles, etc., pour être donnés en prix. C'est la plus grande vente de bijouterie qui ait jamais été faite à Québec. Québec, 13 décembre 1876—m. DUQUET & CIE., Rue La Fabrique, Haute-Ville.

FARINE A LEVIS. A VENDRE. Un emplacement situé en la Haute-Ville, contenant quarante pieds de front sur soixante pieds de profondeur, avec une excellente maison en briques à deux étages, contenant un logement de neuf chambres au second et sept dans le premier, en parfait ordre, avec un autre hangar, écurie, etc., etc. Possession au premier mai prochain. S'adresser à H. BOLDDUC, Notaire. Québec, 12 décembre 1876—2mp.

AMBROISE LAROCHE. Le sousigné désire informer ses pratiques de la rive sud de Québec, qu'il a en général, qu'il a ouvert un dépôt de farine de toutes qualités, au dépôt du Grand Tronc. Toutes commandes qu'on voudra bien lui faire seront remplies sans délai et à des prix bien modérés. A USI A QUÉBEC: Un assortiment de fleur et grains des mieux assortis. AMB. LAROCHE, Châtelain, Rue St. Paul, Basse-Ville. Québec, 30 décembre 1876.

PROVINCES DE QUÉBEC, Dans la District de Chicoutimi, Cour Supérieure. DAME LOUISE ELIZA TALBOT, épouse de Vincent Madoc Martin, de Chicoutimi, commerçant, dument autorisée à ester en Justice, vs. Demanderesse. Le dit VINCENT MADOC MARTIN, Défendeur. Une action en séparation de biens a ce jour été instituée en cette cause, Chicoutimi, 7 décembre 1876. Proc. de la Demanderesse. Québec, 16 décembre 1876—1m. PROVINCES DE QUÉBEC, Dans la District de Chicoutimi, Cour Supérieure. DAME ELISABETH BLACKBURN, épouse de Octave Lamare, de Chicoutimi, manuisier, dument autorisée à ester en Justice, vs. Demanderesse. Le dit OCTAVE LAMARRE, Défendeur. Une action en séparation de biens a ce jour été instituée en cette cause, Chicoutimi, 7 décembre 1876. Proc. de la Demanderesse. Québec, 16 décembre 1876—1m.

FONDS DE BANQUEROUTE PROVENANT DE LA FAILLITE DE L. N. HENNAULT, AU MONTANT DE \$62,000. SOIXANTE DEUX MILLE PIASTRES. Etant le plus beau, le mieux assorti et le plus grand stock de MARCHANDISES SÈCHES de Faillite, qui n'a jamais été offert à Québec. Sera vendu SANS RÉSERVE dans le même magasin, rue St. Joseph, St. Roch, Bloc Brunet, A COMMENCER JEUDI, 30 NOVEMBRE, 1876. A un seul Prix et positivement que pour Argent Comptant. F. SIMARD, MARCHAND. Québec, 29 novembre 1876—6m.

DUQUET & DALLAIRE, HORLOGERS ET BIJOUTIERS, NO. 179, RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH, QUÉBEC. CADEAUX DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN. Nous arrivons à la saison des fêtes, au temps où l'échange des cadeaux de toutes sortes. Qu'y a-t-il de plus convenable dans pareilles circonstances qu'un cadeau de bijoux. Mais pour cela il faut prendre quelques jours pour se former le goût et faire son choix. C'est pourquoi nous avons cru dans l'intérêt des acheteurs et pour le plus grand avantage du public en général, publier cette annonce et leur rappeler notre adresse. C'est aussi pourquoi nous avons prié tous les messieurs possibles pour offrir aux acheteurs la plus belle collection de pendules, dorées, d'argentées, de bijou que le marché de Québec puisse offrir. Les horloges, les pendules, les montres se trouvent en variété infinie dans notre magasin, et l'assortiment de bagues, bracelets, bijoux, anneaux, broches, épinglettes, boucles d'oreilles, médaillons, broches, articles de fantaisie, lunettes d'opéra, argentées, dépassent tout ce que l'on peut imaginer. Achetez à bon compte, ces articles seront vendus à un bon marché sans précédent, ce qui permettra à chacun de pouvoir acquiescer à son bon marché de devoir quel que soit le cadeau mais toujours agréable de faire des cadeaux durant les fêtes de la saison. Nous comptons fermement que l'on voudra bien visiter notre magasin surtout durant les fêtes. Québec, 18 décembre 1876—1m. DUQUET & DALLAIRE.

CADEAUX DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN. DUQUET & CIE., HORLOGERS ET BIJOUTIERS, RUE LA FABRIQUE, offrent en vente le magnifique fonds de Banqueroute, provenant du fameux établissement de E. G. MELLOU, bijoutier, étant pas sortiment le plus considérable de Montréal. L'ayant acheté à très bas prix les consignés se proposent de le vendre à très bon marché, et ceux qui ont déjà visités l'établissement sont étonnés de voir une quantité d'objets aussi riches à des prix aussi réduits. Ainsi tous ceux qui désirent faire des achats à bon marché seront bien de venir visiter cet immense assortiment AVANT D'ALLER AILLEURS. 500 Montres d'Or et d'Argent, depuis \$8.00 jusqu'à \$35.00, Montres Remontoir, Chronographe des plus améliorés, Montres d'Or pour Dames et Messieurs, Chaînes d'Or, Opéras, Châtelaines des derniers goûts, Bracelets, Sets, Croix, Médallions, Boucles d'Oreilles, Cachets, Charms, Colliers avec Croix ou Médallions, Broches, Aussi, le plus grand choix de Bagues pour Dames et Messieurs avec Diamants, Rubis, Emeraudes, Perles Fines, Améthyste Orientale, Camée. Aussi, un assortiment considérable d'Argenteries de la célèbre manufacture de Meriden, consistant en Éperges, Services Complets, Pots à Eau, Bouteilles, Couteaux à Poissons, et à toutes sortes de petits objets propres à être offerts en cadeau. Aussi, Pendules Françaises en argent et en Or Moulu, Statues, Vases, Ornements, Pendules de Voyage, Brevets-Matras avec verres, Bouteilles, Lunettes d'Opéra et de Marine.— 428 ONCES D'ARGENT MASSIF — consistant en Théière, Cafetière, Chaudières, Couteaux à Poissons et Médailles, etc., pour être donnés en prix. C'est la plus grande vente de bijouterie qui ait jamais été faite à Québec. Québec, 13 décembre 1876—m. DUQUET & CIE., Rue La Fabrique, Haute-Ville.

FARINE A LEVIS. A VENDRE. Un emplacement situé en la Haute-Ville, contenant quarante pieds de front sur soixante pieds de profondeur, avec une excellente maison en briques à deux étages, contenant un logement de neuf chambres au second et sept dans le premier, en parfait ordre, avec un autre hangar, écurie, etc., etc. Possession au premier mai prochain. S'adresser à H. BOLDDUC, Notaire. Québec, 12 décembre 1876—2mp.

AMBROISE LAROCHE. Le sousigné désire informer ses pratiques de la rive sud de Québec, qu'il a en général, qu'il a ouvert un dépôt de farine de toutes qualités, au dépôt du Grand Tronc. Toutes commandes qu'on voudra bien lui faire seront remplies sans délai et à des prix bien modérés. A USI A QUÉBEC: Un assortiment de fleur et grains des mieux assortis. AMB. LAROCHE, Châtelain, Rue St. Paul, Basse-Ville. Québec, 30 décembre 1876.

PROVINCES DE QUÉBEC, Dans la District de Chicoutimi, Cour Supérieure. DAME LOUISE ELIZA TALBOT, épouse de Vincent Madoc Martin, de Chicoutimi, commerçant, dument autorisée à ester en Justice, vs. Demanderesse. Le dit VINCENT MADOC MARTIN, Défendeur. Une action en séparation de biens a ce jour été instituée en cette cause, Chicoutimi, 7 décembre 1876. Proc. de la Demanderesse. Québec, 16 décembre 1876—1m. PROVINCES DE QUÉBEC, Dans la District de Chicoutimi, Cour Supérieure. DAME ELISABETH BLACKBURN, épouse de Octave Lamare, de Chicoutimi, manuisier, dument autorisée à ester en Justice, vs. Demanderesse. Le dit OCTAVE LAMARRE, Défendeur. Une action en séparation de biens a ce jour été instituée en cette cause, Chicoutimi, 7 décembre 1876. Proc. de la Demanderesse. Québec, 16 décembre 1876—1m.

PROVINCES DE QUÉBEC, Dans la District de Chicoutimi, Cour Supérieure. DAME LOUISE ELIZA TALBOT, épouse de Vincent Madoc Martin, de Chicoutimi, commerçant, dument autorisée à ester en Justice, vs. Demanderesse. Le dit VINCENT MADOC MARTIN, Défendeur. Une action en séparation de biens a ce jour été instituée en cette cause, Chicoutimi, 7 décembre 1876. Proc. de la Demanderesse. Québec, 16 décembre 1876—1m. PROVINCES DE QUÉBEC, Dans la District de Chicoutimi, Cour Supérieure. DAME ELISABETH BLACKBURN, épouse de Octave Lamare, de Chicoutimi, manuisier, dument autorisée à ester en Justice, vs. Demanderesse. Le dit OCTAVE LAMARRE, Défendeur. Une action en séparation de biens a ce jour été instituée en cette cause, Chicoutimi, 7 décembre 1876. Proc. de la Demanderesse. Québec, 16 décembre 1876—1m.

PROVINCES DE QUÉBEC, Dans la District de Chicoutimi, Cour Supérieure. DAME LOUISE ELIZA TALBOT, épouse de Vincent Madoc Martin, de Chicoutimi, commerçant, dument autorisée à ester en Justice, vs. Demanderesse. Le dit VINCENT MADOC MARTIN, Défendeur. Une action en séparation de biens a ce jour été instituée en cette cause, Chicoutimi, 7 décembre 1876. Proc. de la Demanderesse. Québec, 16 décembre 1876—1m. PROVINCES DE QUÉBEC, Dans la District de Chicoutimi, Cour Supérieure. DAME ELISABETH BLACKBURN, épouse de Octave Lamare, de Chicoutimi, manuisier, dument autorisée à ester en Justice, vs. Demanderesse. Le dit OCTAVE LAMARRE, Défendeur. Une action en séparation de biens a ce jour été instituée en cette cause, Chicoutimi, 7 décembre 1876. Proc. de la Demanderesse. Québec, 16 décembre 1876—1m.

PROVINCES DE QUÉBEC, Dans la District de Chicoutimi, Cour Supérieure. DAME LOUISE ELIZA TALBOT, épouse de Vincent Madoc Martin, de Chicoutimi, commerçant, dument autorisée à ester en Justice, vs. Demanderesse. Le dit VINCENT MADOC MARTIN, Défendeur. Une action en séparation de biens a ce jour été instituée en cette cause, Chicoutimi, 7 décembre 1876. Proc. de la Demanderesse. Québec, 16 décembre 1876—1m. PROVINCES DE QUÉBEC, Dans la District de Chicoutimi, Cour Supérieure. DAME ELISABETH BLACKBURN, épouse de

